



Demande de congé hors période légale ? comment procéder ?

Par **bes**, le **18/02/2009** à **21:40**

bonsoir,

nous sommes 4 collègues d'une entreprise de plus de 600 personnes liée à la convention collective de la métallurgie en ile de france, et nous avons comme projet de partir 5 ou 6 semaines à l'étranger pendant la période de décembre à fevrier (période non-définie exactement à ce jour).

Dans l'hypothèse où notre absence ne constitue pas un problème gênant pour le bon fonctionnement de l'entreprise, comment procéder pour les démarches auprès de mon employeur ?

Devons nous faire simplement une demande par courrier ?

L'employeur peut-il refuser ? Doit-il argumenter/justifier le refus ?

Si l'employeur accepte, encourt-il des sanctions pénales ?

Cordialement ...

Par **julius**, le **20/02/2009** à **22:35**

Bonsoir,

L'ordre est défini , et fournit par votre employeur à votre CE.
Allez les rencontrer , et demandez leur la liste des ordres de départ.

Si aucun ordre n'est définit , vous pouvez en faire la demande , mais l'employeur reste souverain sur la décision. Il peut se justifier mais n'en a pas l'obligation légale
Le CE peut vous aider dans votre demande.